



Bulletin de la **DOCUMENTATION** **ÉCOLOGIQUE VOIRONNAISE** pour **L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT** **ET L'ÉCOLOGIE DANS LE MONDE**

EDITORIAL : Ce 22 avril, c'est le Jour de la Terre, notre planète. Un événement mondial, célébré pour la première fois le 22/4/1970. Aujourd'hui, il est plutôt nommé Journée internationale de la Terre nourricière, fêté dans environ 140 pays. Pourtant, en France, ce soir, sous couvre-feu lié au Covid-19, la télévision française n'est guère motivée, comme s'il n'y avait pas assez de problèmes environnementaux qui nous soucient (déforestation, biodiversité ou réchauffement climatique). Seul programme, sur la chaîne France 4, le sauvetage d'animaux en extinction (tortue, condor, etc.). Sinon, ce sont les habituelles séries américaines, les policiers français ou des reportages hors-sujets. L'écologie ne semble pas une idée qui progresse assez vite !



Sommaire :

page 2 - Abeilles (suite)

page 3 - Effet de serre (suite)

page 4 - Nicolas Hulot (suite)

page 5 - Centrale nucléaire de Fessenheim (suite)

page 6 - **Quand EDF cherchait à mieux connaître ses usagers français, en 1982**



Documentation Ecologique Voironnaise
32-34 rue Vaucanson Rez-de-chaussée
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendez-vous au
06 25 25 52 29 (sans répondeur)
utiliser de préférence le mail
gaby.rajon@gmail.com



ABEILLES 5 - abeilles et humains même combat (suite)

26 juin 2017..... Matignon éteint en urgence la polémique sur les pesticides : Vite, sortir de l'ambiguïté! Etouffer le début d'incendie. Le premier ministre, Edouard Philippe, annonce en urgence, à midi, que «le gouvernement a décidé de ne pas revenir sur l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes à partir de septembre 2018 ». Par ce communiqué lapidaire, Matignon éteint une polémique naissante au sein du nouveau gouvernement, entre le ministre de la transition écologique, Nicolas Hulot, et Stéphane Travert, le ministre de l'agriculture, nommé en remplacement de Jacques Mézard. C'est la révélation, au matin par RMC, d'un document de travail interministériel étudiant la possibilité de supprimer, par ordonnance, certaines restrictions d'usage de produits phytosanitaires, qui a allumé la mèche. Le document suggérait une volonté gouvernementale d'assouplir les conditions d'autorisation des épandages aériens de pesticides - actuellement interdits - et de revenir sur l'interdiction des insecticides dits «néonicotinoïdes ». Ces substances introduites au milieu des années 1990 et désormais omniprésentes dans l'environnement sont mises en cause dans l'effondrement des colonies d'abeilles et dans l'érosion des populations d'invertébrés et d'oiseaux. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, adoptée sous le précédent quinquennat, prévoit leur interdiction à partir de 2018, avec des dérogations possibles jusqu'en 2020. Interrogé au matin sur la portée du document, M. Travert a confirmé sa volonté de revenir sur cette mesure d'interdiction, la loi en question ne se trouvant pas, selon lui, «en conformité avec le droit européen ». Si le terme de «conformité » est exagéré, le hiatus réglementaire est réel entre l'Union européenne et la France. La première s'apprête à bannir seulement trois des sept molécules de la famille des «néonics ». tandis que Paris s'est engagé à tous les interdire dès 2018. «Il n'y a pas de substitution » pour certains d'entre eux, a ajouté M. Travert, précisant que l'arbitrage de Matignon était attendu sur ce dossier. Le ministre a, en revanche, affirmé que l'interdiction des épandages aériens - sauf situation de crise sanitaire grave - ne serait pas remise en question. Le ministre de la transition écologique a répondu immédiatement sur son compte Twitter, en milieu de-matinée: «Les interdictions de néonicotinoïdes et l'épandage aérien ne seront pas levés, les arbitrages ont été rendus en ce sens », a-t-il écrit. La rapidité avec laquelle la presse en ligne et les réseaux sociaux se sont emparés du sujet a contraint Matignon à siffler, à midi, la fin de la controverse, donnant raison à M. Hulot. L'épisode renforce le sentiment que le président de la République imprime fortement sa volonté au gouvernement, y compris sur des sujets techniques. Pendant sa campagne, Emmanuel Macron avait en effet assuré qu'il n'engagerait pas de recul sur la question des pesticides tueurs d'abeilles. De son côté, Edouard Philippe, lorsqu'il était dans l'Hémicycle, n'avait pas voté leur interdiction.

26 juin 2017..... Tandis qu'au matin le nouveau ministre de l'agriculture, Stéphane Travert, affirme sur une radio vouloir revenir sur la loi «biodiversité » qui interdit l'usage des néonicotinoïdes, Michèle Rivasi, députée européenne écologiste, se déclare très inquiète à midi des propos du ministre de l'agriculture, mais soulagée que le Premier ministre le désavoue dans un communiqué de presse. Cette interdiction, votée en juillet 2016 dans le cadre de la loi biodiversité, est une avancée majeure pour la santé des pollinisateurs, mais également pour la santé de tous les concitoyens exposés à ces produits dont les effets peuvent s'avérer très graves. Pour Michèle Rivasi, l'Europe est sur le point d'aller dans le sens de la législation française et de voter cet automne l'interdiction des trois substances néonicotinoïdes. La Commission européenne s'inspire de ce que nous faisons, il est donc primordial que la France continue à protéger ses compatriotes en privilégiant leur santé plutôt que certains intérêts économiques court-termistes. Alors que Nicolas Hulot déclare ne vouloir faire aucune concession lorsque la santé est en cause, Michèle Rivasi appelle le ministre de la transition écologique et solidaire à porter une position forte lors des prochaines négociations européennes sur les néonicotinoïdes et plus en général sur l'ensemble des perturbateurs endocriniens, afin que la France reste le leader européen sur ces thématiques de santé.



27 juin 2017..... Alors que la veille le ministre de l'agriculture a lancé un pavé dans la mare de Matignon en laissant entrevoir l'étonnante perspective que le gouvernement envisagerait à nouveau l'usage des pesticides tueurs d'abeilles, les néonicotinoïdes, qui sont pourtant interdits en France depuis 2016, le ministre Nicolas Hulot en tombe de sa montgolfière. On parle ici d'un produit que l'agence de sécurité sanitaire de l'alimentation estime dangereux. Il détruit les nuisibles parmi les semences, mais aussi les pollinisateurs, la faune du sol, de l'air et des rivières. C'est un vrai cauchemar pour l'apiculture et l'environnement. Il s'ensuit une passe d'armes entre les deux ministres, chacun contredisant publiquement l'autre. On est loin des règles édictées par l'Élysée, solidarité, confidentialité, collégialité. Soucieux de vite éteindre l'incendie, le Premier ministre Édouard Philippe proclame alors que le fameux insecticide restera prohibé. Ainsi, les abeilles respirent, mais la lune de miel entre le pouvoir macronien et le pays commence à s'essouffler. (suite au n°53)

EFFET DE SERRE - Ch15 - CONFERENCE DE MILAN - COP 9

20 juin 2004..... Dans le journal “Le Monde”, le climatologue français Jean Jouzel et questionné sur les problèmes climatiques. Parmi les “solutions”, il propose comme décision forte et immédiate en Europe de repenser les transports : “si l’Europe prenait des mesures fortes en faveur du ferroutage, on pourrait commencer à investir dans des infrastructures qui, dans 20 ans, permettrait de réduire considérablement la circulation sur nos routes (...). Il faut penser sur le long terme”. Pour lui, il faut appliquer le protocole de Kyoto, même si celui-ci n’a pas été ratifié par tout le monde. Il dénonce les erreurs venues des universités américaines qui proposent de traiter le problème du réchauffement en influant sur l’atmosphère, en y relâchant des poussières par exemple. Il termine en abordant qu’il reste beaucoup d’incertitudes sur ces phénomènes climatiques : vont-ils se multiplier ? Quel est le rôle d’El Nino ? Quelle est l’influence des aérosols ?



20 juin 2004..... Le plan climat, déjà repoussé trois fois et que le ministre de l’écologie Serge Lepeltier a promis avant le 14 juillet, pourrait bien se voir vidé d’ici la de sa substance. Les transports, dont les émissions de CO2 ont crû de 17% entre 1990 et 2000, seraient épargnés par le texte. En particulier, la proposition d’abaisser la limitation de vitesse des automobiles sur les autoroutes a été abandonnée. Le ministère de l’économie et des finances a aussi repoussé toutes les mesures d’incitation fiscale. L’adoption d’un système de bonus – malus à l’achat d’un véhicule plus ou moins polluant reste encore en débat. En l’état actuel des discussions, aucune mesure ne concerne encore particulièrement les poids-lourds. Le bridage des moteurs automobile a été écarté, la climatisation des véhicules n’est pas ciblée et les distributeurs d’essence ne sont pas concernés par le nouveau dispositif de certificats d’économies d’énergie. Selon le Réseau action climat France (RAC-F), le ministère de l’environnement, qui mise principalement sur les améliorations technologiques et le bon sens des conducteurs, donne une réponse totalement insuffisante aux problèmes. Scientifiques et écologistes s’accordent pour dire qu’il faut agir beaucoup plus rapidement.

21 juin 2004..... Les pouvoirs publics décident de s’attaquer aux véhicules 4X4. A Paris, début juin, le Conseil de Paris veut bouter les tout-terrain hors de la capitale. Aujourd’hui, c’est le gouvernement qui veut les surtaxer. Le ministre de l’environnement, Serge Lepeltier, prend l’initiative d’annoncer la mise en place à partir de janvier 2005 d’un système de bonus-malus visant à favoriser les voitures les plus propres et à pénaliser les plus polluantes. Dès 2005, les acheteurs de véhicules neufs devraient s’inquiéter du niveau d’émissions polluantes de leur engin. Deux critères sont retenus : les émissions de CO2 et celles de particules fines. A ces deux fléaux, deux réponses : une moindre consommation en carburant pour réduire les émissions de CO2, et le filtre à particules pour le diesel. Un véhicule sur deux devrait échapper à la mesure car neutre en pollution. Des véhicules émettant moins de 140 grammes de CO2 bénéficieront d’un bonus plafonné à 700 euros. A l’inverse, les véhicules émettant plus de 180 g seraient pénalisés d’un malus de 400 à 3200 euros. L’acheteur devra acquitter la taxe à l’achat ou à la préfecture. Mais l’annonce de Serge Lepeltier est en fait précipitée et le gouvernement va parler plutôt d’une mesure envisagée. Les constructeurs automobiles et certains élus réagissent rapidement auprès du Premier ministre Raffarin et font pression. Malgré l’urgence, il apparaît difficile de présenter la voiture comme grande coupable.

25 juin 2004..... Dans le journal “Le Monde”, les ministres français Michel Barnier et Serge Lepeltier comme leurs collègues du gouvernement britannique, Margaret Beckett et Jack Straw, montrent leurs bonnes intentions en ce qui concerne le réchauffement climatique. Ils affirment : “Il faut avoir le courage de le dire à nos concitoyens : l’accélération du réchauffement climatique est devenue une donnée structurelle de l’évolution de notre planète”. Canicules, inondations, désertification, fonte des glaces illustrent les premiers effets du bouleversement climatique. Les quatre ministres disent que l’urgence est là, dans l’augmentation de la concentration en effet de serre. La France et le Royaume-Uni sont déterminés à faire face au changement du climat en maîtrisant l’accroissement du CO2 dans les années à venir. Malgré les réticences de certains Etats, ils veulent la mise en vigueur du protocole de Kyoto. Ils pensent rendre la croissance économique éco – compatible par le développement durable. Les jours suivants, les écologistes vont réagir à cet article de journal en faisant savoir qu’ils n’ont pas attendu les quatre ministres pour savoir. Ils attendent des gouvernements autre chose qu’un simple rappel des risques de l’évolution climatique. Par exemple, dans le secteur des transports, arrêter de privilégier les autoroutes face au ferroutage, ralentir les trains faute de moyens financiers pour entretenir les lignes ferroviaires, autant de preuves du décalage entre les bonnes intentions affichées et la réalité des décisions ministérielles. D’autres écologistes admirent le discours militant des quatre ministres d’un côté, mais l’absence assourdissante de mise en place, en France, d’une politique nationale à la hauteur des enjeux. Exemple : un plan climat dont le contenu serait devenu si léger que personne n’ose plus le présenter. (suite au numéro 53)

15 octobre 2016..... Nicolas Hulot soutient les manifestations contre l'accord commercial entre l'UE et le Canada, le CETA. «Le CETA n'est pas comparable avec l'accord de Paris sur le climat. Il crée un précédent désastreux en matière environnementale» ajoutant que, tout d'abord, c'est en raison de la place faite aux pétroles et gaz de schiste, le pétrole issu des sables bitumineux étant le premier poste d'exportation du Canada. Ensuite, car «ce traité contribue à accélérer les flux de marchandises, donc à augmenter les émissions de gaz à effet de serre» s'inquiète Nicolas. Le traité ne porte pas que sur les tarifs douaniers, mais aussi, pour la première fois, sur l'harmonisation des normes. «Nous craignons que les normes environnementales, mais aussi les autres sociales, soient tirées vers le bas» alerte-il. Pour les opposants, le CETA et le TAFTA sont la porte ouverte à l'arrivée des OGM et pesticides interdits en Europe.

22 octobre 2016..... Yannick Jadot envoie un long mail pour remercier les votants à la primaire écologiste (extraits) : Je remercie chaleureusement celles et ceux qui m'ont accordé leur soutien et leur confiance durant la première phase de cette primaire de l'écologie. Les résultats ont confirmé le très bon accueil que j'ai constaté ces dernières semaines, partout où j'ai pu me rendre. Un bon accueil, mais aussi une forte attente, pour poursuivre une campagne du parler vrai, pour une écologie crédible et responsable, fière de ses convictions et de ses combats. 2017 est une étape importante pour avancer sur le chemin d'une reconstruction du paysage politique autour d'un pôle écologiste fort et fondateur. Pour nous émanciper de l'extrême déception du quinquennat Hollande et remettre l'écologie au cœur de l'action politique. C'est pourquoi la candidature



écologiste râlait au bout de la campagne présidentielle et que 577 candidats devront porter notre projet de conquête aux législatives. Mon obsession, c'est la protection de la planète, de la nature et de l'environnement, l'émancipation et l'épanouissement des femmes et des hommes, le respect de toutes les espèces vivantes. La campagne du premier tour a montré notre richesse et nos convergences. Au final, personne ne doit rester au bord du chemin. L'élection présidentielle et les élections législatives doivent être une même aventure collective. Je suis d'une écologie radicale et pragmatique, celle de la solidarité internationale et des paysans, celle de l'altermondialiste qui a bloqué l'OMC à Seattle et créé le forum social mondial à Porto Alegre, qui lutte avec succès contre le TAFTA et le CETA, celle qui a initié négocié le Grenelle de l'environnement, fondé Europ écologie et qui se bat pour la Refondation de l'Europe, etc. Je défends aussi une écologie dont la maison est ouverte sur la société, aimable et inclusive. Face aux prêcheurs de haine, nous devons sommer l'espoir, celui d'un projet partagé pour notre société, un projet qui redonna à chacun sa dignité, le pouvoir d'agir est donc la maîtrise de sa vie. Je veux convaincre ceux qui avaient fait un autre choix au premier tour de scrutin, pour rassembler toujours plus largement. C'est par une écologie réconcilier assembler, une écologie émancipait, que nous entamerons une nouvelle histoire, celle qui nous mènera de la présidentielle à un horizon de victoire. Quand Nicolas Hulot était potentiellement candidat, il était testé à plus de 10 %. C'est le chemin que je veux engager, et je vise comme nous le disions et l'avons fait en 2009 un objectifs de plus de 10%. Un score qui nous portera vers des victoires depuis les élections législatives jusqu'aux régionales, en passant par les municipales, les sénatoriales et les européennes. C'est pour toutes ces victoires avenir que je m'engage et je me battrais jusqu'au bout, comme je le fais depuis plus de 25 ans. Constatons avec réalisme que le chemin vers la majorité culturelle est encore long, mais réjouissons-nous que les solutions existent et qu'elles permettent de vivre mieux. Ensemble nous sommes forts !

3 novembre 2016..... Le ralliement de Karima Delli à Yannick Jadot choque Michèle Rivasi : «C'est le mariage de la carpe et du lapin. Elle se présentait comme l'aile gauche du parti, mais Jadot, c'est le plus libéral ! ». Rivasi renvoie ainsi celui qui fut l'un des promoteurs d'une primaire de toute la gauche à une éventuelle alliance avec les socialistes. Cette réponse irrite Jadot qui répond «j'ai moins d'ambiguïté que Michèle par rapport au PS. Moi, je n'ai jamais été élu député socialiste ». Michèle Rivasi a, en effet, été élue en Drôme députée apparentée socialiste avant de se rapprocher ensuite des Verts. Pour se distinguer, Yannick Jadot a choisi de s'inscrire dans les pas de Nicolas Hulot, défendant une écologie crédible. Michèle Rivasi, pour sa part, qui fut fondatrice de la CRIIRAD suite à l'accident de Tchernobyl, se montre plus radicale. Pendant ces joutes, Cécile Duflot reste silencieuse, elle se repose et prend du recul pour digérer sa défaite. Mais elle fera la campagne du vainqueur assure David Cormand, le numéro un d'EELV.

7 décembre 2016..... Jean-Luc Mélenchon a obtenu le soutien des militants communistes et du Parti de Gauche pour l'élection présidentielle. Ségolène Royal a la même indulgence que lui pour Cuba, et Nicolas Hulot n'en revient pas de sa conversion écologiste. Plus il vieillit et plus il verdit, moins il se raidit et plus il s'élargit. Jean-Luc Mélenchon met désormais au centre de toute chose la «transition écologique». Le Canard Enchaîné se permet un bon mot : Il était sectaire, il s'affiche secte terre. Il était ronchon, le voici ronron. Il obtiendrait plus de suffrages que Montebourg ou Valls au premier tour de l'élection. Le candidat de la France Insoumise veut le haut de l'affiche, en Vert et contre tous !

(suite au numéro 53)

FESSENHEIM

ch5- C'est pour quand ? (suite)



22 octobre 2018..... Les deux réacteurs de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin) devront cesser de fonctionner au plus tard respectivement en 2020 et 2022. C'est ce que précise l'ASN, suite au calendrier fourni par EDF et les volontés des présidents successifs F Hollande et E Macron.

25 octobre 2018..... Rebondissement de plus dans le feuilleton de la fermeture de la centrale nucléaire alsacienne de Fessenheim : le Conseil d'État annule le décret du 8 avril 2017 qui abrogeait l'autorisation d'exploitation de cette installation. Le gouvernement devra donc prendre un nouveau décret dans ce sens, mais cette nouvelle péripétie ne change rien à l'arrêt annoncé des deux réacteurs. Le décret invalidé avait été pris à l'initiative de Ségolène Royal, ministre de l'écologie à l'époque, à la veille d'un changement de gouvernement.

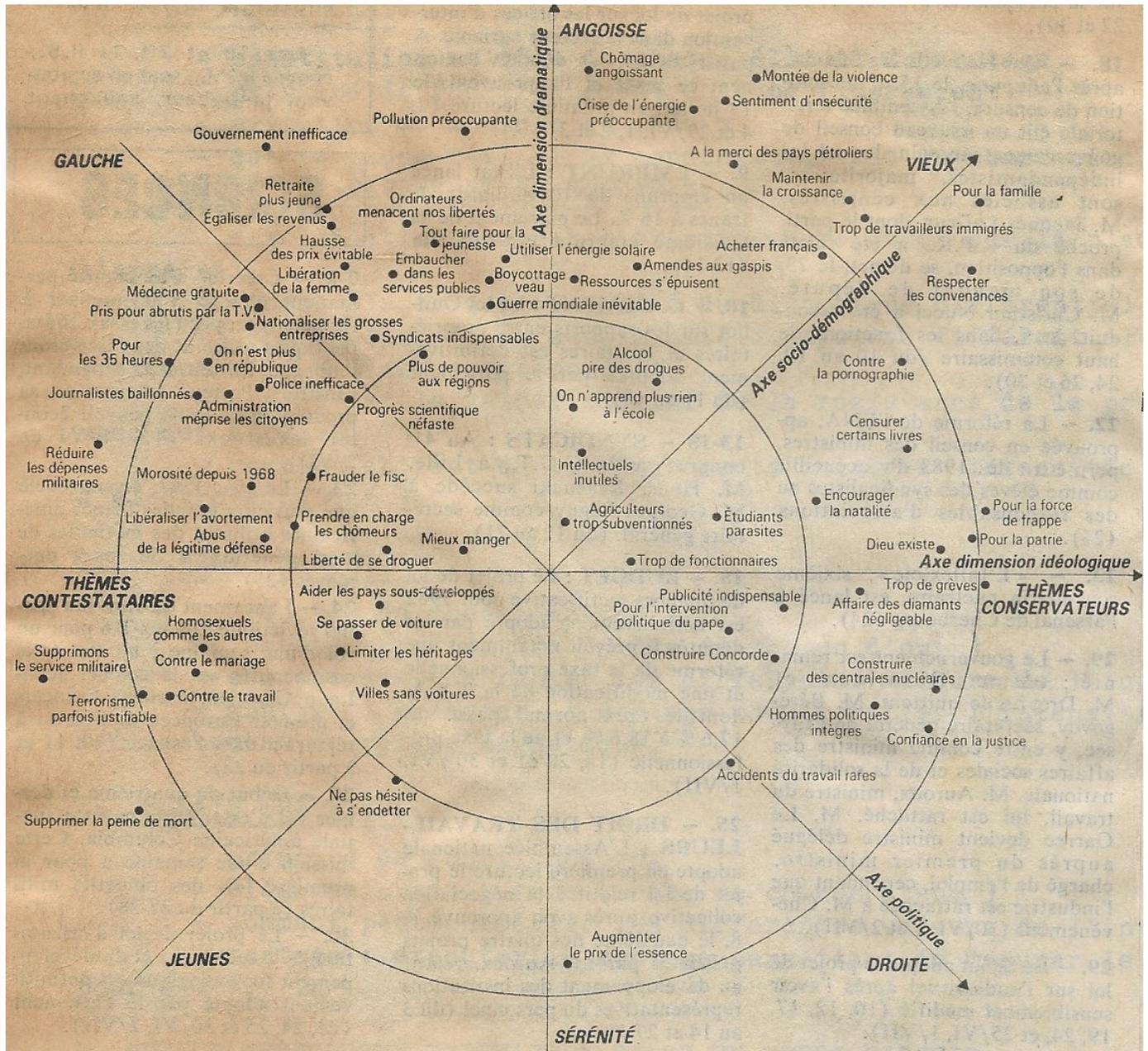
Mais ce décret apparaissait pourtant fragile sur le plan juridique dans la mesure où une demande préalable d'EDF, notifiant son intention d'arrêter définitivement les deux unités, était requise. C'est pourquoi plusieurs collectivités locales et des syndicats avaient attaqué le décret pour «abus de pouvoir» devant le Conseil d'État. Celui-ci leur donne raison aujourd'hui. Il s'agit d'une forme de camouflet rétrospectif pour Mme Royal. Cependant, «le processus de fermeture de la centrale de Fessenheim est enclenché de façon irréversible et se poursuivra, pour aboutir d'ici à 2022» assure aujourd'hui le ministre de l'écologie François de Rugy.

Janvier 2019..... A propos de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim en Alsace, EDF demande réparation. Pour l'entreprise, ce choix de fermeture répond à une décision de politique énergétique et non pas à un impératif industriel. C'est la raison pour laquelle elle demande une indemnisation. Selon le protocole d'indemnisation négocié en 2017 avec l'Etat, l'électricien toucherait une part fixe de 490 millions d'euros et une autre correspondant à son manque-à-gagner jusqu'en 2041, chiffré entre 1,6 et 6 milliards d'euros. EDF considère en effet qu'il aurait pu pousser l'exploitation jusqu'à 60 an.; Pourtant, cela n'a jamais été validé par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), ce que rappelle la Cour des Comptes. En ce qui concerne les effectifs, 312 des 757 agents d'EDF resteront sur le site jusqu'à trois ans après l'arrêt de la production, pour des opérations liées à la fermeture. Outre la garantie de conserver un emploi dans le groupe en tant qu'agent statutaire, tous toucheront une prime de 1500 euros par an travaillé pour compenser le préjudice moral de la cessation d'activité. Quant aux 330 salariés permanents de la sous-traitance, une cellule d'accompagnement a été mise en place. Pour pallier le manque à gagner pour les collectivités, l'État a annoncé un appel d'offres pour 300 MW photovoltaïques dans le Haut-Rhin, l'aménagement d'une zone économique franco allemande et le déblocage d'un fonds d'amorçage de 10 millions d'euros dès le 1er janvier 2019 pour des projets de développement local. Pour autant, les écologistes restent mobilisés. Le 22 octobre, l'ASN a soumis à consultation publique un projet de modification de décision sur la mise en place par EDF d'une alimentation électrique de secours en cas de panne sur la centrale, demandée depuis juin 2012 suite à l'accident de Fukushima. En effet, ces diesels de secours auraient dû être installés avant le 31 décembre 2018. EDF justifie de ne pas l'avoir fait en raison de l'arrêt à venir. De leur côté, les associations considèrent que le non-respect de cette échéance doit entraîner la fermeture de la centrale. Elles estiment qu'en organisant cette consultation, l'ASN a cédé à EDF. «L'ASN a le droit et le devoir d'imposer cet arrêt, il y va de sa responsabilité» estime les associations environnementales antinucléaires dans un communiqué du début du mois de novembre.

1 février 2019..... Le ministre de la transition écologique et solidaire, François de Rugy, et la secrétaire d'État, Emmanuelle Wargon, signent à Fessenheim (Haut-Rhin), le projet d'avenir du territoire issu de la concertation entre l'État, les élus locaux, EDF et les représentants syndicaux. Les deux réacteurs de la centrale doivent fermer d'ici à l'été 2020. Ce document consigne les différents projets pour dynamiser l'activité économique du territoire. Parmi eux, la mise en place d'une cellule d'accompagnement individualisé pour les sous-traitants de la centrale, une réflexion sur une ligne ferroviaire entre Colmar (Haut-Rhin) et Fribourg, en Allemagne, et un appel d'offres pour développer un parc photovoltaïque. Le gouvernement n'a pas indiqué de chiffrage global de ce plan de transition.

(Suite au numéro 53)

Quand EDF cherchait à mieux connaître ses usagers français, en 1982 :



EDF a créé le «Club de l'opinion publique» afin de mieux connaître ses usagers et opposants. Pour cela, cette officine publique a commandé une étude qui s'affiche sur des cibles circulaires. Quatre axes : Droite-gauche politique (oblique), idéologie contestataire-conservateur (horizontal), dramatique sérénité-angoisse (vertical), démographie jeune-vieux (oblique). Sur la cible, chaque thème est représenté par un point d'impact.

La règle du jeu est la suivante : plus le point est situé loin du centre de la cible, plus le thème d'actualité qui lui correspond est profondément ancré dans les mentalités françaises, plus il possède des consonnances identiques à celles de thèmes du voisinage. À la périphérie de la cible se trouvent les idées les plus «typées», celles qui ont le moins de chance d'évoluer rapidement.

Les résultats sont sans surprise : les thèmes en faveur de la famille ou de la patrie, qui touchent aux valeurs sûres de la société, sont regroupés à la périphérie. Aux antipodes sont les points de vue marginaux, contestataires (contre le travail, contre le mariage). Ainsi « supprimer la peine de mort » est périphérique, de même que la suppression du service militaire (on est en 1982 !).

Les thèmes plutôt écolos : utiliser l'énergie solaire, amendes aux gaspis, les ressources s'épuisent, crise de l'énergie préoccupante, villes sans voitures, réduire les dépenses militaires, pollution préoccupante, boycott du veau, etc.

